

LIGUE FOOTBALL GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football Membre de l'Union Caraïbéenne de Football – Membre de la CON.CA.CAF

COMMISSION REGIONALE ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N° 10

RÉUNION DU LUNDI 28 JUIN 2021

La séance débute à 19h en visio-conférence

Membres présents :	Membres excusés :
Thierry VICTORIN	Luxon NOEL
Patricia ELIMA	Rolande SILEBER
Antoine ADA	François MERILLE
Stève JEAN-MARIE	Ludovic MANDE
Grégory PREVOT	Raymond ELINA
Maurice DUJON	Sonia JOSEPH
Thierry PASCAL	
Jean-Pierre LINDOR	

Ordre du jour :

- 1) Décision du comité directeur suite à la demande d'augmentation des défraiements des arbitres
- 2) Traitement des courriers reçus
- 3) Point sur actions informatiques pour la saison
- 4) Questions diverses

Les décisions et sanctions ci-dessous du procès-verbal sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel de la ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DECISION DU COMITÉ DIRECTEUR CONCERNANT LA GRILLE DE DEFRAIMENT

Lors de la réunion du Comité Directeur en date du 11/06/2021 une grille de défraiement qui avait été travaillée par l'ensemble des arbitres a été présentée.

Stève JEAN-MARIE présent lors de cette réunion a donc été celui qui a présenté les contours de la grille et les motifs ayant poussé les officiels de la Guyane a demander cette revalorisation.

Stève JEAN-MARIE informe donc les membres du bureau de la CRA que la grille a été refusée par le Comité Directeur.

Le Comité Directeur a demandé à un groupe de travail de se mettre en place pour une discussion sur la possiblité d'avoir une convention pour une location de voiture lors des déplacements des arbitres hors bassins.

Après ce compte rendu chacun a pris la parole pour montrer sa désaprobation quant à ce refus du Comité Directeur.

- Des défraiements pour certains déplacements n'ont pas été pensés.
- Les jeunes et leur fidélisation ne sont pas pris en compte
- L'augmentation des frais d'essence n'est pas pris en compte
- Les nombreuses demandes de la CRA sont majoritairement rejetées (demande de mini-bus par exemple)

Il a été décidé que la CRA fasse un retour aux arbitres et ainsi discuter avec eux dans une réunion qui aura lieu le lundi 05 juillet 2021 en visioconférence.



LIGUE FOOTBALL GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football Membre de l'Union Caraïbéenne de Football – Membre de la CON.CA.CAF

COMMISSION REGIONALE ARBITRAGE

Le Président de la CRA précise qu'il a eu un entretien téléphonique avec le Président de la Ligue de Football Monsieur Marcel BAFAU où il lui rappelait que les arbitres n'ont pas été défrayés entièrement ni au travers de la caisse de péréquation, ni les matchs de jeunes, ni le challenge PEPITO.

Concernant le défraiement des matchs de coupe de jeunes en dépit d'une première rencontre avec le Secrétaire Général Antoine NELSON et Madame la Directrice, JEAN-ELIE Eline, il a fallu de nouveau présenter au Comité Directeur cette problématique.

Le Président de la CRA rappelle que les règlements de la ligue en matière d'engagement des clubs en début de saison doivent être respectés.

Al'issue de la réunion avec les arbitres, le Président propose que les membres de la CRA demande une audiance au Comité Directeur.

TRAITEMENT DES COURRIERS RECUS

■ Un courrier a été adressé à la CRDE par Monsieur le Président de l'OLYMPIQUE DE CAYENNE. Cette correspondance a été transmise par le Secrétaire Général de la LFG à la CRA demandant à cette dernière de se saisir de cette affaire.

Il s'agit d'une mise en cause de deux arbitres (Monsieur François MERILLE et Monsieur Alex MILOCK) suites à leurs propos sur un réseau social. Après les débats, le Président de la CRA propose de recevoir les arbitres concernés. La convocation sera transmise aux intéréressés ultérieurement.

POINT SUR LES ACTIONS INFORMATIQUES

- Suite à la décision du Comité Directeur de généraliser l'utilisation de la FMI sur l'ensemble des compétitions de la LFG, il y a lieu d'utilser tous les outils informatiques à la disposition de la CRA
- Le montant des défraiements vu par les clubs dès les désignations
- Les désignations faites près d'un mois à l'avance visible mais transmise 15 jours à l'avance aux arbitres
- L'espace dédié utilisé à bon escient (rapport, documents, indisponibilité, note de frais, messagerie)
- Formation demandée pour l'ensemble des membres de la CRA (PREVOT Grégory, Pascal THIERRY, Stève JEAN-MARIE)
- Les désignations des observateurs
 - Thierry PASCAL est en attente de ses codes FOOT2000
 - Il y a aussi un paramétrage à mettre en place pour que les désignations soient faites automatiquement (Tous les arbitres doivent mettre en place leur espace.)

La cellule désignation doit se réunir pour définir les paramètres.

QUESTIONS DIVERSES

- Un point est fait sur le changement intervenu sur les dossiers médicaux des arbitres (DMA).
- Les stagiaires avec un certificat médical ou leur licence de joueur quelque soit leur âge peuvent officier jusqu'a ce qu'il soit nommé arbitre
- Les arbitres selon leur âge doivent soit remplir un questionnaire et fournir un certificat, soit remplir le DMA complet.

Fin de séance à 20h15

Le Président de séance Le Secrétaire de séance

Thierry VICTORIN Stève JEAN-MARIE